

Commune de LUMBRES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER
une unité modernisée de fabrication de clinker et ciment
par la société EQIOM

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 31 mars 2023, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours du lundi 24 avril 2023 au jeudi 25 mai 2023 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter une unité modernisée de fabrication de clinker et ciment sur le site situé sur la commune de Lumbres présentée par la société EQIOM.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Sylvain CODRON, coordonnateur environnement, chargé du suivi du dossier - Tél : 06.87.84.45.78 ou par mail : sylvain.codron@eqiom.com

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique sur support papier relatif à cette installation, en mairie de Lumbres, aux horaires d'ouverture de cette dernière, ainsi que sous format numérique sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais à l'adresse suivante :

www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique – ICPE-Autorisation – EQIOM - LUMBRES.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Acquin-Westbécourt, Affringues, Bayenghem-lès-Seninghem, Elnes, Esquerdes, Quelmes, Nielles-lès-Bléquin, Seninghem, Setques, Wavrans-sur-l'Aa, Wismes.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de Lumbres du lundi 24 avril 2023 au jeudi 25 mai 2023 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de Lumbres ou les formuler à M. Didier CHAPPE, proviseur en retraite, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie :

- Lundi 24 avril de 9 h à 12h
- Mardi 2 mai de 14 h à 17 h
- Samedi 13 mai de 9 h à 12 h
- Vendredi 19 mai de 14h à 17h
- Jeudi 25 mai de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du lundi 24 avril 2023 au jeudi 25 mai 2023 inclus, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – publications - consultation du public - enquête publique – ICPE-Autorisation – EQIOM - LUMBRES – Déposer une observation.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Lumbres, dans les mairies précitées, et sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais. A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale.